

# BULLETION ADHESION ALLIER GENEALOGIE

A retourner au 5bd de la Mutualité 03200 VICHY

---

Nom : ..... N° Adhérent : .....

Prénom : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

.....

Mail : .....

Sélectionnez la formule choisie : (1 seule formule)

- Adhésion sans revue : 40 € : tarif adhérent sur le site + services aux adhérents
- Adhésion + abonnement à la revue 'Racines Bourbonnaises' (4 numéros) format PDF : 54€
- Adhésion + abonnement à la revue 'Racines Bourbonnaises' (4 numéros) format papier : 54€
- Abonnement sans adhésion à la revue 'Racines Bourbonnaises' (4 numéros) format PDF : 20€
- Abonnement sans adhésion à la revue 'Racines Bourbonnaises' (4 numéros) format papier : 36€

Accès au site internet [www.allier-genealogie.org](http://www.allier-genealogie.org): réservé aux adhérents (les abonnements seuls aux revues sans adhésion ne donnent pas accès au site d'Allier Généalogie).

- Je souhaite un compte pour l'année 2018 sur le site [allier-genealogie.org](http://www.allier-genealogie.org) . Mon compte n'est pas cessible et doit être utilisé à des fins de recherches personnelles. Je suis informé et donne mon consentement que mon nom, prénom, adresse postale, N° d'adhérent, N° de téléphone, e-mail sont stockées sur le site durant la période d'adhésion (année civile) + 3 mois, pour assurer la connexion et la livraison des commandes. Au-delà, ces données sont effacées. Durant cette période, vous pouvez modifier ces données en nous envoyant un mail ou courrier.
- J'en profite pour alimenter mon compte de ..... euros sur le site d'Allier généalogie pour payer les actes payants ou acheter des produits généalogique.

Abonnement à **Généabank** : réservé aux adhérents (les abonnements seuls aux revues sans adhésion ne donnent pas accès aux points GENEABANK).

- Je souhaite avoir un compte sur GENEABANK et obtenir les 1600 points de la part d'Allier Généalogie (\*).  
Voici mon identifiant GENEABANK : .....

Ci-joint mon règlement de .....

Le .....

Signature

Conformément aux statuts de l'association, toute adhésion payée est non remboursable.

(\* ) Les 1600 points 2018 seront octroyés en janvier 2018 pour toute cotisation payée en 2017 et au plus tard 1 mois après réception du paiement de la cotisation en cours d'année 2018.